

Je conseille au ministre—et s'il n'est pas de mon avis, nous tenterons de l'en faire changer au comité, cela s'est déjà produit souvent—de faire nommer le représentant du Yukon à cette instance de la même façon que sont nommés les représentants des provinces, c'est-à-dire sur recommandation des députés élus de l'assemblée législative du Yukon. Il existe à cet égard un précédent dans la loi sur les eaux intérieures du Nord et dans d'autres lois. Je n'ai pas besoin de m'attarder là-dessus. Nous comptons bien faire des suggestions au comité sur cette partie du projet de loi.

Le député de Moose Jaw traitera de la CENC. Le ministre a parlé de grands avantages pour le Yukon. J'aimerais bien avoir son attention une fois de plus.

● (1642)

J'ai parlé de la documentation remise à la presse. Un coup d'œil autour de moi et je constate que le bureau du directeur général du pipe-line est représenté à la Chambre. En dépit de demandes répétées auprès du bureau du directeur général du pipe-line, du cabinet du ministre, de la direction des pipe-lines du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de l'Office national de l'Énergie, nous n'avons pas encore reçu la liste des engagements pris avec la société Foothills, le jour où elle a comparu devant cet organisme, au sujet du contenu du projet de loi. On nous a assuré que la liste de ces engagements existe quelque part, mais personne ne peut nous la communiquer. Nous devrions sûrement l'avoir à ce stade-ci du débat, et devrions certes l'avoir au plus tard pour l'étape du comité. A mon avis, ces engagements sont essentiels si nous voulons faire une étude intelligente du bill.

Passons maintenant à ce fonds de 200 millions. Ce que le ministre nous a dit est inexact, soit qu'il ait mal compris, comme je l'espère, soit qu'il l'ait fait exprès. La Commission Lysyk a recommandé la création d'un Fonds du patrimoine yukonnais qui comprendrait le versement direct de sommes par la société, comme cela s'est fait en Alberta. Le ministre y a renoncé au cours des négociations aux États-Unis. Le Fonds était destiné à indemniser la population du Yukon des dommages certains que la construction du pipe-line va causer à tous les aspects de sa vie quotidienne. Or, il faut des écoles immédiatement. Ce n'est pas lorsque les travaux du pipe-line vont démarrer qu'il sera temps de se mettre à les construire. Grâce à ce Fonds, les avoirs de la Commission d'énergie du nord canadien aurait pu être virés à une Commission d'énergie territoriale. Il ne faut pas retomber dans les erreurs commises avec le projet Aishihik, qui a coûté 36 millions de plus que le devis initial de 11 millions.

Le ministre a négocié avec les États-Unis un arrangement qui fait maintenant partie de l'accord, grâce auquel nous obtenons une indemnisation indirecte, une avance sur impôts futurs. Le ministre dit que la population du Yukon va se servir de cette avance par l'intermédiaire de son gouvernement. C'est de la fiction pure! Toutes les décisions à caractère financier sont prises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner). Pourquoi le gouvernement insulte-t-il ainsi l'intelligence des Canadiens en essayant de leur faire croire qu'il y a au Yukon une forme de gouvernement distinct? Monsieur l'Orateur, c'est une colonie pure et simple. Les affaires du Yukon sont administrées par le cabinet et par le ministre quand et comme cela leur chante.

Pipe-line du Nord

D'après le communiqué publié par le ministre le 9 septembre, la Foothills est tenue de verser d'avance, entre 1978 et 1982, un montant maximum de 200 millions—qui, augmenté des frais d'intérêt, sera déduit des impôts futurs à payer par elle. Dans ce communiqué, le ministre suppose que la Foothills pourra emprunter cette somme à un taux d'intérêt de 10 p. 100. Mais, monsieur l'Orateur, dans un livre actuellement en préparation, M. François Bregha souligne que le gouvernement pourrait emprunter cet argent à 8 p. 100 et des poussières. L'écart entre environ 10 p. 100 et 8 p. 100, pendant la période retenue qui est de 25 ans, pourrait se traduire, pour les habitants du Yukon, par une perte de 50 millions de dollars sur le Fonds du patrimoine. Non seulement le ministre a-t-il sacrifié le Fonds du patrimoine, appuyé en cela par l'ONE, mais par des négociations maladroites, il a réduit son montant de 200 à 150 millions de dollars.

En attendant, le Yukon devra payer toutes les factures de l'aménagement des écoles et des infrastructures municipales qui devront être mises en place longtemps avant que les travaux de construction du pipe-line ne commencent en janvier 1981. Le ministre sait que les travaux d'excavation, de défrichage, d'arpentage et de génie devront être effectués au moins un an à l'avance. La Foothills estime qu'ils devront être mis en chantier en 1979, de sorte qu'il ne reste guère de temps pour les mener à bien. Où va-t-on prendre l'argent? Le gouvernement a dit au Yukon de ne pas compter sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En fait, il a dit qu'il ne valait pas la peine de prévoir des écoles et des installations municipales puisqu'il n'avancerait pas l'argent. Il encourage le Yukon à emprunter ailleurs s'il le peut et à cet égard, monsieur l'Orateur, l'affaire est très nuisible au Yukon.

J'aimerais maintenant passer à d'autres aspects. Aussi connaissant qu'il soit, mon ami le député de Moose Jaw peut ne pas être familier avec ces aspects et je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec lui depuis que j'ai reçu le bill. Tout d'abord, l'appareil judiciaire sera sérieusement entravé par l'arrivée de 2,200 ou 2,500 travailleurs. J'ai écrit au ministre de la Justice (M. Basford) lui suggérant d'accroître l'effectif de la Cour suprême dans le Nord—je n'essaie pas de me créer une sinécure même si le gouvernement d'en face pourrait envisager ma candidature. La construction du pipe-line causera de grands problèmes d'application des lois.

Le ministre dit que c'est une bonne chose que l'accord oblige la Foothills à installer des lignes d'approvisionnement pour desservir les localités du Yukon, de la Colombie-Britannique et d'ailleurs le long du tracé. Contrairement à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, le Yukon n'a pas de compagnies d'utilité publique pour s'occuper de la distribution et j'espère que le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer cette responsabilité à la NCPC. Ce serait là une mauvaise décision.

Le ministre a aussi dit qu'on aura le temps d'effectuer les études nécessaires et que certains résultats seront publiés en juin. Ce qui est encore plus important, il a dit qu'il y aura assez de temps pour régler les revendications territoriales des indigènes. Monsieur l'Orateur, ces négociations se poursuivent depuis 1973. En 1968, le premier ministre a fait un discours à Vancouver où il a réaffirmé—ce qui était étrange provenant d'un professeur de droit—qu'il n'y avait rien de tel que de droits aborigènes et qu'il n'y aurait plus de traités de signés avec les indigènes du Canada. Quelqu'un a réussi à l'ama-